



Info sur résiliation d'abonnement

Par **17novembre**, le **08/08/2008 à 18:12**

Bonjour,

Ma mère ayant pris un abonnement chez Canal satellite il y a plus de 4ans, souhaiterait résilier ce contrat mais on lui répond qu'elle doit le faire 1mois avant la date d'échéance, soit le 30.11.2008. Ne peut-elle demander dès à présent sa résiliation, avec prise en compte de celle-ci à compter du 1er septembre, sans pour cela être contrainte de devoir régler les mois d'octobre et novembre 2008.

je vous remercie vivement pour l'aide apportée.

Par **Tisuisse**, le **08/08/2008 à 18:39**

Tout dépend exclusivement des termes du contrats qu'elle a sucrit. Peut-être que, en attendant, elle pourrait demander à ne bénéficier que du strict minimum des chaînes proposées, cela lui réduirait les factures prochaines.

ATTENTION : la demande de résiliation doit être faite par LR/AR et la durée du préavis de 1 mois doit être calculée à la réception du courrier chez CANALSAT et non à compter du jour de la date d'envoi de la lettre recommandée. Conservez systématiquement un double de votre courrier.

Une fois l'accusé-réception reçu, avec votre courrier de demande et cet AR, vous vous rendez à votre agence bancaire pour faire la "levée" du prélèvement automatique afin de stoper les prélèvements relatifs à cet abonnement car les services d'encaissement ne sont pas les mêmes que ceux qui gèrent les abonnements.